



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

***PETITION à Messieurs le Maire de Roquebrune Cap Martin et
le Préfet des Alpes-Maritimes,***

Rétablissez l'accès piétonnier au Domaine privé du Cap Martin !



Depuis la création du Domaine en 1912, le public peut marcher librement dans les allées. Or, suite à l'installation (autorisée) de grilles pour fermer les accès routiers par sécurité, les propriétaires ont saisi le faux prétexte de la crise sanitaire pour interdire tout accès des piétons au printemps 2020.

Alors que tous les parcs et tous les lieux publics sont redevenus accessibles, le Domaine reste interdit malgré la demande faite par l'ASPONA à l'Association des propriétaires et à la Mairie.

En tant qu'habitants de Roquebrune Cap Martin et des communes voisines, nous vous demandons de rétablir sans délai l'accès piétonnier au Domaine privé du Cap Martin, tel qu'il existait depuis 1912.

- Sachant que c'est **un lieu idéal de promenade** pour profiter de la nature et du calme.
- Sachant que c'est **une aménité touristique** ;
- Sachant que la collectivité (et donc sa population) a **pris en charge depuis des décennies de nombreux aménagements** (goudronnage, éclairage) et géré l'enlèvement des ordures ménagères ;
- Sachant que la collectivité assure **sa protection au titre des sites et des paysages** depuis son classement en 1974 ;
- Sachant qu'il est possible pour éviter tout dérangement de **prévoir des plages-horaires d'ouverture adaptées.**

Nom, prénom :

Adresse postale ou e-mail :

Signature